



Samedi 28 octobre 2017, le Président de la République, Emmanuel Macron, procédait en Guyane au lancement des Assises des Outre-mer.

Mises en place afin de permettre un état des lieux exhaustif et participatif de la situation et des besoins spécifiques des Outre-mer, ces Assises, loin d'être une fin en soi, doivent être comprises comme un moyen pour le Gouvernement de mener une politique juste, pertinente, au plus près des véritables enjeux des territoires, et non pas comme dictées par le prisme déformant des visions et considérations des décideurs hexagonaux.

Cette démarche, nous ne pouvons que la saluer et y adhérer sans réserve.

Trop de fois avons-nous dû subir les vents contraires d'exigences verticales à la fois brutales et déconnectées de nos réalités - et qui, en ce qui concerne la Guyane, ont abouti à l'échec du Pacte d'avenir et aux mouvements sociaux de mars et avril 2018 - pour aujourd'hui faire la fine bouche face à cette consultation de l'ensemble des acteurs institutionnels et socioéconomiques des territoires ultramarins.

En donnant un sens nouveau aux relations entre l'Etat et les collectivités ultramarines, en prônant la mise en place d'une coparticipation de tous à la recherche de solutions efficaces pour sortir nos territoires de leur marasme (à des degrés divers), le Président de la République a tenu un discours fort, moderne, en rupture avec tout ce que nous avons connu auparavant, et qui nous laisse entrevoir la possibilité d'une réelle influence sur les décisions nous concernant ayant vocation à être prises au cours de l'actuel quinquennat présidentiel.

Mieux, le Président a clairement annoncé qu'il était résolument ouvert s'agissant des solutions susceptibles d'être envisagées et qu'il ne fermait aucune porte, y compris celles relevant d'éventuelles adaptations législatives, voire constitutionnelles.

L'espoir suscité par cette annonce est immense ; aussi immense que le champ des possibles que nous pouvons désormais envisager d'explorer, quand certains avaient eu trop tendance à enfermer le débat dans une alternative stricte entre tel ou tel article de la constitution française.

En Guyane plus particulièrement, l'opportunité de réunir l'Etat, les acteurs institutionnels et socioéconomiques, ainsi que la population autour d'une réflexion commune aura aussi pour avantage de renouer un dialogue qui s'était par trop distendu, et de restaurer une confiance ébranlée par l'échec du Pacte d'avenir tout en redonnant envie au plus grand nombre de s'impliquer pour remettre le territoire sur les rails.

Certains ont voulu opposer cette démarche des Assises à celle des Etats généraux de Guyane, pilotée par la CTG, les Municipalités et les partenaires économiques et associatifs, et dont l'objectif est de déterminer le « projet Guyane » pour les 30 prochaines années. Une opposition qui n'a, à mon sens, aucun fondement.



Aucun de ces opposants n'a d'ailleurs réussi, à ce jour, à produire d'arguments sérieux pour expliquer en quoi le fait d'aider l'Etat à orienter au mieux sa politique en faveur des territoires ultramarins serait antinomique de la définition par les Guyanais eux-mêmes de leur projet de société, c'est-à-dire de la détermination collective de l'horizon vers lequel ils souhaitent se projeter ainsi que des orientations à prendre dès aujourd'hui afin de pouvoir espérer atteindre cet objectif.

Ne pas y voir là une complémentarité relève dans le meilleur des cas d'une méconnaissance ou d'une incompréhension du fonctionnement de nos institutions ainsi que de la nécessité pour nous, collectivités locales et territoriales, d'établir un partenariat fort, horizontal, et d'écoute réciproque avec l'Etat, afin de nous permettre de bâtir la Guyane de demain. Cette opportunité nous est précisément offerte par les Assises des Outre-mer ; il aurait été purement et simplement irresponsable vis-à-vis de la population de ne pas la saisir.

Du Maroni à l'Oyapock, les réalités et les problématiques propres à chaque partie du territoire sont bien connues, de même que les solutions susceptibles d'y être apportées. Le rééquilibrage infrastructurel endogène, c'est-à-dire, le rattrapage des retards que subissent les habitants de l'intérieur du pays par rapport à celles du littoral, doit être en corrélation directe avec le rééquilibrage exogène, entre la Guyane et le reste de la France.

Les projets qui émergeront des Assises des Outre-mer se devront d'avoir une portée socio-économique forte pour favoriser une véritable dynamisation de l'activité du territoire. Ils devront notamment permettre à notre jeunesse de se projeter et de croire en un avenir meilleur en Guyane ; un avenir qui lui garantirait de pouvoir prétendre à de multiples opportunités professionnelles en même temps qu'aux conditions de formation et d'apprentissage adéquates, et ce en tous points du territoire.

Notre jeunesse est notre capital. Une jeunesse, formée, dynamique, motivée est une condition nécessaire à la réussite du projet Guyane. Notre priorité doit donc être de lui permettre de s'exprimer, d'exploiter son potentiel, sous peine de continuer à assister impuissants à la poursuite de ce phénomène d'expatriation de notre matière grise qui n'a que trop duré.

C'est la raison pour laquelle le dynamisme économique, le développement infrastructurel, l'éducation, la formation, mais aussi les questions relatives à la santé et à la sécurité qui relèvent de compétences régaliennes de l'Etat, ont été placés au cœur de ces Assises, dont l'enjeu n'est donc pas celui d'un Etat qui se substituerait à la CTG ou aux autres collectivités, mais bien celui de la redéfinition du partenariat entre l'Etat et ces mêmes collectivités.

Je me réjouis de constater que les Guyanaises et les Guyanais ont su jouer le jeu de ces Assises, en s'engageant résolument dans les différents ateliers thématiques mis en place. Il est désormais de la responsabilité aussi bien de l'Etat que des élus de Guyane de faire en sorte que de ce temps d'échanges émerge une réalité. A nous, tous ensemble, de faire vivre collégialement ce pont ainsi jeté, afin d'inscrire une bonne fois pour toutes la Guyane dans la dynamique d'un développement ambitieux, au service de sa population.

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

Collectivité  
Territoriale  
de Guyane

Rodolphe ALEXANDRE